

Paris,
le jeudi 4 décembre 2014

Émetteur : Gauthier DELMAS N° téléphone : 01 45 38 81 28 @mail : gdelmas@ucanss.fr
Direction du Développement Durable, des Achats et de l'Immobilier

Objet : Notification et déploiement du marché interbranche de Matériel de traitement du courrier

Madame, Monsieur le Directeur,

Conformément au programme de travail d'achats mutualisés adopté par le comité exécutif de janvier 2014, la centrale d'achat de l'UCANSS en collaboration avec les caisses nationales a lancé une consultation relative au matériel de traitement du courrier. J'ai le plaisir de vous informer que celui-ci a été notifié le 23 octobre 2014 et que votre organisme peut ainsi dès à présent bénéficier de cette prestation en faisant la demande auprès de la centrale d'achat d'un exemplaire de marché subséquent.

Pour rappel, ce marché concerne deux prestations distinctes que sont d'une part les machines à affranchir et d'autre part les machines d'ouverture et de mise sous plis. S'agissant de la 1ère, le prestataire retenu est PITNEY BOWES, s'agissant de l'autre, le titulaire est NEOPOST. Les machines à affranchir sont disponibles en location uniquement conformément à la réglementation tandis que les machines d'ouverture et de mise sous plis peuvent être achetées ou louées selon votre choix.

Les conditions tarifaires sont nettement avantageuses puisque le prix moyen de location ou de vente des machines est en moyenne de 20 % inférieur à celui disponible sur le marché. Lors de la sélection des prestataires, la centrale d'achat a été particulièrement attentive aux aspects qualitatifs de la prestation (délai de livraison, accompagnement l'utilisation et outils de reporting notamment).

L'accent a également été mis sur des considérations relatives au développement durable telles que la consommation des machines et leurs volumes sonores.

En espérant que ce marché réponde au mieux à votre besoin, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Directeur à l'expression de ma considération distinguée.



Gaudérique Barrière
Directeur délégué